

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le neuf novembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Georges ANTHONIOZ, Véronique BARRAL, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Chantal MERMET.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Georges ANTHONIOZ à Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA à Jean-Christophe ROBIN, Yamina KHELID à Claude DESRIEUX, Chantal MERMET à Hélène OLLER COLOMBO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015

Le procès-verbal de séance du 12 octobre 2015 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 12 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : bac de rétention atelier technique, travaux rampe accès PMR gendarmerie, abonnement WIFI CIGALE, maintenance copieurs, participation communale raccordement électrique.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Proposition de délégation de compétence auprès d'Energie SDED pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre d'une démarche en faveur du développement des véhicules électriques sur l'ensemble du département de la Drôme, il est proposé l'installation de bornes électriques sur notre territoire intercommunal. Le déploiement de 13 bornes identifiées (dont une sur notre commune en bordure de la RD121) se fera sur une période de 3 ans ; l'investissement réalisé sera pris en charge par le SDED avec le soutien financier de l'ADEME.

Pour ce faire, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de transfert à Energie SDED de la compétence « création et infrastructure de charge » prévue dans la partie II des statuts d'Energie SDED. Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Proposition d'avis sur l'intégration de la commune de St Désirat au sein de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire rappelle le processus du schéma départemental de coopération intercommunale et la loi 2015-991 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle dispose qu'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être adopté dans chaque département avant le 31 mars 2016.

Ce schéma doit prévoir une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à fiscalité propre) ainsi que notamment, une rationalisation des périmètres des établissements existants.

Monsieur le Préfet a présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de la Drôme le 6 octobre 2015 un projet de schéma qui prévoit l'extension de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche à la commune de Saint Désirat (07) issue de la Communauté de communes Vivarhône (07).

Il convient que les conseils municipaux des communes concernées, ainsi que les organismes délibérants intéressés par le projet considéré se prononcent sur celui-ci, dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Les communes de Porte de DrômArdèche ont reçu un courrier de Monsieur le Préfet de la Drôme ou de l'Ardèche concernant le projet d'intégration de la commune de St Désirat à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche à compter du 1er Janvier 2017.

Le schéma présenté par Monsieur le Préfet de l'Ardèche à la CDCI de l'Ardèche prévoit également l'intégration de la commune de St Désirat à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, mais ajoute que le retrait de St Désirat de la Communauté de communes Vivarhône ne pourra s'opérer qu'après fusion avec les autres communes (création d'une commune nouvelle).

La commune de St Désirat compte 853 habitants. Porte de DrômArdèche élargie à Saint Désirat regrouperait ainsi 36 communes et 46 081 habitants.

L'intégration de la commune de St Désirat est cohérente sur le plan géographique, permettant ainsi une continuité du territoire de la Communauté de communes entre les communes de Champagne, Andance et St Etienne de Valoux, et délimitant donc un périmètre plus cohérent pour la Communauté de communes.

La commune de Saint Désirat est fortement liée aux communes de Champagne, Andance, Peyraud et Saint-Etienne de Valoux et les coopérations entre les communes sont importantes. Au-delà du projet de commune nouvelle actuellement en réflexion, ces communes font partie de la même unité administrative et de la même zone d'emploi. Saint-Désirat est d'autre part située en limite du bassin de vie de St Rambert auquel appartiennent les autres communes.

Dans le domaine de la petite enfance, une convention a été passée avec la Communauté de communes pour l'utilisation de la crèche située sur Champagne, et la commune de St Désirat émerge au Contrat Enfance Jeunesse de Porte de DrômArdèche. Des actions communes importantes existent autour des AFR du Chatelet en matière de cohésion sociale ou pour la prise en charge des temps d'activités périscolaires. Autre exemple de coopération, le réseau d'assainissement est géré par le SIVU du Torrenson dont le périmètre comprend les communes de Champagne, Andance, St Désirat et St Etienne de Valoux.

Enfin, l'extension du périmètre à cette commune est cohérente avec le projet de territoire de Porte de DrômArdèche, notamment pour le développement économique et touristique du territoire : cave de Saint-Désirat, qui se situe sur les communes de Champagne et de Saint-Désirat (et de Sarras), société Plastic Omnium Composites (Inoplast)...

Pour cet ensemble de raisons, l'extension du périmètre de Porte de DrômArdèche à la commune de Saint Désirat est importante et ne doit pas être liée à la constitution d'une commune nouvelle. En effet, la commune nouvelle ne devrait pas être créée d'ici le 1^{er} janvier 2017, et il sera beaucoup plus compliqué pour Saint Désirat de sortir de l'agglomération d'Annonay que de Vivarhôte (compétences plus intégrées en agglomération).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (avec une abstention).

5. Demandes de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations communales votées lors du budget primitif 2015. Il informe l'assemblée que l'association du Club Informatique et Multimédia a été oubliée et qu'il conviendrait donc de voter une subvention communale exceptionnelle d'un montant de 75 euros.

Monsieur le Maire explique également qu'une subvention exceptionnelle votée lors du budget primitif 2014 n'a pas été mandatée (car non sollicitée en versement) et qu'il conviendrait aussi de ré-inscrire ce montant de 1000 euros pour le salon du livre 2014 à l'association Moras en Valeur.

Monsieur le Maire expose enfin la demande du Club de l'Age d'Or pour une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une animation spectacle d'un montant de 350 euros au profit des aînés (offerte pendant le repas annuel de la commune).

Les crédits correspondants sont prévus en réserve au budget primitif 2015, article 6745.

Adopté à l'unanimité des membres présents sur ces trois demandes.

Monsieur Jean-Christophe ROBIN expose ensuite une demande au profit de l'association l'Ecolline pour une aide pour le spectacle de Noël offert aux enfants. Le coût de 650 euros est élevé et l'association ne souhaiterait pas le prendre en charge en totalité. Après débat, le conseil municipal préfère réserver ses financements pour des sorties scolaires et des actions pédagogiques (musique, piscine...). La commune n'a jusqu'à présent pas participé au financement de spectacles récréatif. Elle finance par ailleurs déjà le colis remis aux enfants à l'occasion de la venue du Père Noël après leur représentation de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (avec une abstention) refuse cette demande supplémentaire mais confirme sa participation aux financements habituels.

6. Point d'avancement sur le projet de dénomination et numérotation des voies et rues

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le groupe de travail a examiné sur le terrain l'implantation des plaques de rues (murales et sur potelets).

Concernant le modèle de plaque, le conseil municipal opte pour un fond beige clair, une écriture marron avec la gravure de la porte médiévale sur un côté et le nom de la commune écrit en haut, ceci afin de s'accorder avec l'architecture locale (galets, molasses et pisés présents sur la commune).

Des conventions vont être proposées aux habitants concernés par la pose d'une plaque de rue en façade murale, bien que ces conventions ne soient pas obligatoires et que nul ne puisse s'opposer à leur apposition. La démarche de numérotation se poursuit en parallèle. Un point d'étape sera fait régulièrement devant le Conseil Municipal.

7. Projet de nouvel échangeur autoroutier sur l'A7 entre Chanas et Tain l'Hermitage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier adressé par Monsieur le Président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche à l'ensemble des communes du territoire pour exprimer leur avis. L'idée d'un nouvel échangeur sur l'A7 est ancienne.

Le Conseil Municipal exprime un soutien total à ce dossier hautement important pour notre territoire intercommunal. 32 km séparent les sorties de Tain l'Hermitage et de Chanas (cette dernière étant souvent engorgée). C'est le plus long tronçon sur l'autoroute A7 avec notamment le « col du grand bœuf » particulièrement accidentogène. Un nouvel échangeur sur le territoire de Porte de DrômArdèche serait un accélérateur précieux pour le développement économique du nord Drôme (notamment du parc industriel PANDA) et faciliterait grandement l'accessibilité touristique de nos communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal exprime sa pleine approbation de ce projet et charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la communauté de communes et les acteurs intéressés.

8. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Festival Enquêtes d'histoires du 3 au 8 novembre et 10^e Salon du livre le 8 novembre : le festival était de grande qualité et le salon du livre a connu une fréquentation satisfaisante. Une centaine de personnes ont assisté à la représentation théâtrale à la salle des fêtes.
- Pigeonnier : le bâtiment étant terminé, mise en fonction à prévoir dès que possible.
- Elections Régionales 6 et 13 décembre: un tableau des permanences a été établi.
- Vœux à la population : Dimanche 3 janvier 2016 à 11 h.
- Panneau d'information électronique : sera reproposée au budget 2016, un dossier de subvention a été réalisé.
- Horloges astronomiques : projet budgété en 2015 toujours d'actualité.
- Demande au Conseil départemental pour la pose de panneaux indicatifs pour la zone artisanale.
- Conseil d'école : très bonne réunion, les élus, l'équipe éducative et les parents délégués ont souligné le bon état d'esprit depuis la rentrée.
- Eclairage lotissement Bellevue : demande de raccordement en cours.
- Curage du pont à la Vauverrière : demande à la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Quelques dates :

- Commémoration du 11 novembre 1918 (départ à 11h).
- Randonnée pédestre Ecolline le 15 novembre.
- Réunion Fête de la Poire le 16 novembre.
- Repas des aînés le 21 novembre.
- Bourse aux jouets et Marché de Noël le 22 novembre (CMJ).
- Assemblée générale SRG à Epinouze le 25 novembre.
- Conseil communautaire à Ponsas le 26 novembre.
- Réunion Charte forestière à Moras en Valloire le 2 décembre.
- Réunion Conseil Municipal Junior le 5 décembre.
- Elections Régionales 1^{er} tour le 6 décembre.
- Retraite aux flambeaux (Comité des fêtes) le 8 décembre 18h.
- Café Mille Feuille le 12 décembre.
- Sainte Barbe au CIS la Valloire le 12 décembre.
- Elections Régionales 2^e tour le 13 décembre.
- Réunion Conseil Municipal le 14 décembre.
- Réunion charte forestière à Roybon le 15 décembre.
- Assemblée générale Comité des fêtes le 16 décembre.
- Conseil communautaire à Andancette le 17 décembre.
- Spectacle de fin d'année de l'école le 18 décembre.
- Permanence inscriptions listes électorales le 31 décembre de 9 h à 11 h.
- Vœux 2016 à la population : Dimanche 3 janvier 2016 à 11h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 14 Décembre 2015 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.